

Se préparer en vue d'une grippe pandémique : quelle sera son incidence sur l'Ontario?

La présente feuille de renseignements traite de l'incidence prévue d'une pandémie de grippe en Ontario et des mesures adoptées par la province pour protéger la population ontarienne.

Comment saura-t-on qu'une pandémie de grippe s'approche?

Étant donné que la majorité des nouvelles souches du virus apparaissent en Asie du Sud-Est, il est très peu probable qu'une pandémie de grippe ait son origine en Amérique du Nord. L'Organisation mondiale de la Santé et les spécialistes de la santé publique du monde entier, y compris ici, au Canada et en Ontario, surveillent attentivement la situation pour détecter rapidement les nouvelles souches de la grippe qui pourraient provoquer une pandémie. Toutefois, les déplacements en avion étant beaucoup plus courants que lors de pandémies passées, les spécialistes estiment qu'une pandémie de grippe pourrait se propager aux quatre coins du monde et atteindre l'Ontario en trois mois.

Faits saillants concernant une pandémie de grippe en Ontario

Bien que personne ne sache quand une grippe pandémique surviendra en Ontario et quel sera son degré de gravité, les spécialistes s'entendent sur les points suivants :

- La pandémie peut se produire à n'importe quel moment de l'année.
- Lors d'une pandémie de grippe, chaque vague pourrait durer huit semaines dans une même collectivité.
- Une pandémie surviendra probablement en deux, voire trois vagues d'environ huit semaines chacune, la deuxième vague suivant de trois à neuf mois la première.

- Une pandémie de grippe peut infecter des gens à divers endroits de la province à des moments différents, et davantage de gens peuvent être malades dans une ville que dans une autre.
- Selon les estimations actuelles, au cours de la pandémie, environ 35 p. 100 de la population seront suffisamment atteints pour devoir s'absenter du travail au moins une demi-journée.
- Environ la moitié des personnes malades auront seulement besoin de renseignements médicaux pour prendre soin d'elles-mêmes et ne nécessiteront pas de soins médicaux officiels. Les autres malades auront eux besoin de soins médicaux sous une forme ou une autre.
- Un degré de gravité et un nombre de décès plus élevés que lors d'une grippe saisonnière ordinaire sont probables dans tous les groupes de population.
- Les personnes atteintes de la grippe sont contagieuses et peuvent transmettre le virus pendant au plus 24 heures avant l'apparition des symptômes. Les adultes demeurent contagieux pendant 3 à 5 jours après l'apparition des symptômes, et cette période peut atteindre 7 jours chez les enfants. (**Remarque :** la période d'infectiosité indiquée est celle de la grippe saisonnière et peut varier en cas de pandémie.)

Que fait le ministère de la Santé de l'Ontario pour se préparer en prévision d'une pandémie?

Le médecin hygiéniste en chef de l'Ontario et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) collaborent avec les bureaux locaux de santé publique, les fournisseurs de soins primaires, les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée et les fournisseurs de soins à domicile afin de se préparer à faire face à une pandémie de grippe.

Élaboré par le MSSLD, le *Plan ontarien de lutte contre la pandémie de grippe de 2006* décrit les étapes que l'Ontario peut suivre pour se préparer en prévision d'une grippe pandémique et pour y faire face une fois qu'elle sera présente.

Les plans de préparation à une pandémie de l'Ontario prévoient :

- l'élaboration d'un Plan ontarien de lutte contre la pandémie de grippe afin de soutenir l'intervention du système de santé en cas de grippe pandémique;
- l'assurance que toutes les dispositions sont prises pour protéger du mieux possible les travailleurs de la santé;
- la surveillance des souches de la grippe en circulation et de leur effet en Ontario et ailleurs dans le monde;
- la constitution de réserves de médicaments antiviraux, du matériel nécessaire pour l'immunisation et de l'équipement de protection individuelle.
- la mise en place de mécanismes de distribution pour que les médicaments et l'équipement de protection puissent être rapidement distribués là où ils seront nécessaires;
- des stratégies permettant d'optimiser la disponibilité des ressources humaines en santé;
- la planification de la mise en œuvre de centres spéciaux d'évaluation, de traitement et d'aiguillage (centres de lutte contre la grippe) afin d'éviter que les personnes atteintes de la grippe ne se rendent à l'hôpital;
- la préparation de l'information à l'intention du public et des fournisseurs de soins de santé;

- la mise en place de systèmes de communications afin de diffuser des mises à jour rapides et précises pour expliquer aux Ontariennes et aux Ontariens comment se protéger et se traiter eux-mêmes ainsi que leurs familles.

Le MSSLD coordonne également ses efforts avec l'Agence de santé publique du Canada (ASPC). L'Agence a élaboré la stratégie nationale de lutte contre la grippe pandémique intitulée *Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza*.

Que se passera-t-il lorsqu'une pandémie de grippe surviendra au Canada?

Lorsqu'un virus pouvant causer une pandémie de grippe sera détecté au Canada, les représentants de la santé publique et les fournisseurs de soins de santé suivront les lignes directrices énoncées dans le *Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza*, le *Plan ontarien de lutte contre la pandémie de grippe de 2006* et leurs plans locaux consacrés à la pandémie afin de limiter la propagation du virus.

Le médecin hygiéniste en chef de l'Ontario a la responsabilité de tenir informée la population ontarienne. Cela se fera par divers moyens de communications, notamment :

- la publication de bulletins et de feuilles de renseignements sur la grippe à partir de notre site Web
- des conseils et de l'information gratuits par téléphone par l'entremise de Télésanté Ontario (1 866 797-0000) ou de la Ligne INFO (1 866 801-7242)
- des exposés aux médias et des conférences de presse;
- des campagnes publicitaires.

À l'échelon national, l'Agence de santé publique du Canada fera fonctionner 24 h sur 24 une ligne d'information à l'intention du public et publiera un bulletin hebdomadaire, *Surveillance de l'influenza*, ainsi que d'autres feuilles de renseignements à partir de son site Web : http://www.phac-aspc.gc.ca/fluwatch/index_f.html

Renseignements

Consultez notre site Web :

http://www.health.gov.on.ca/french/publicf/programf/pubhealthf/fluf/panfluf/panflu_f.html

Appelez la Ligne INFO au 1 866 801-7242

ATS : 1 866 797-0007